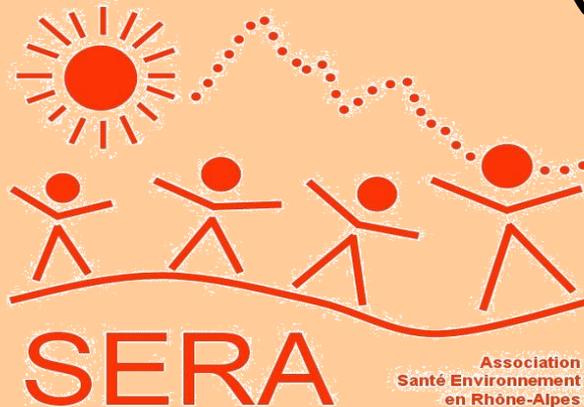


Prise en compte et reconnaissance des champs électromagnétiques HF et l'hypersensibilité(SICEM)



Association SERA

Santé-Environnement Rhône-Alpes

Créer des synergies autour de la santé-environnement

« Mieux connaître, mieux informer, mieux prévenir »

Chaque jour de plus en plus de champs électromagnétiques artificiels entrent dans notre vie sans que nous en prenions conscience

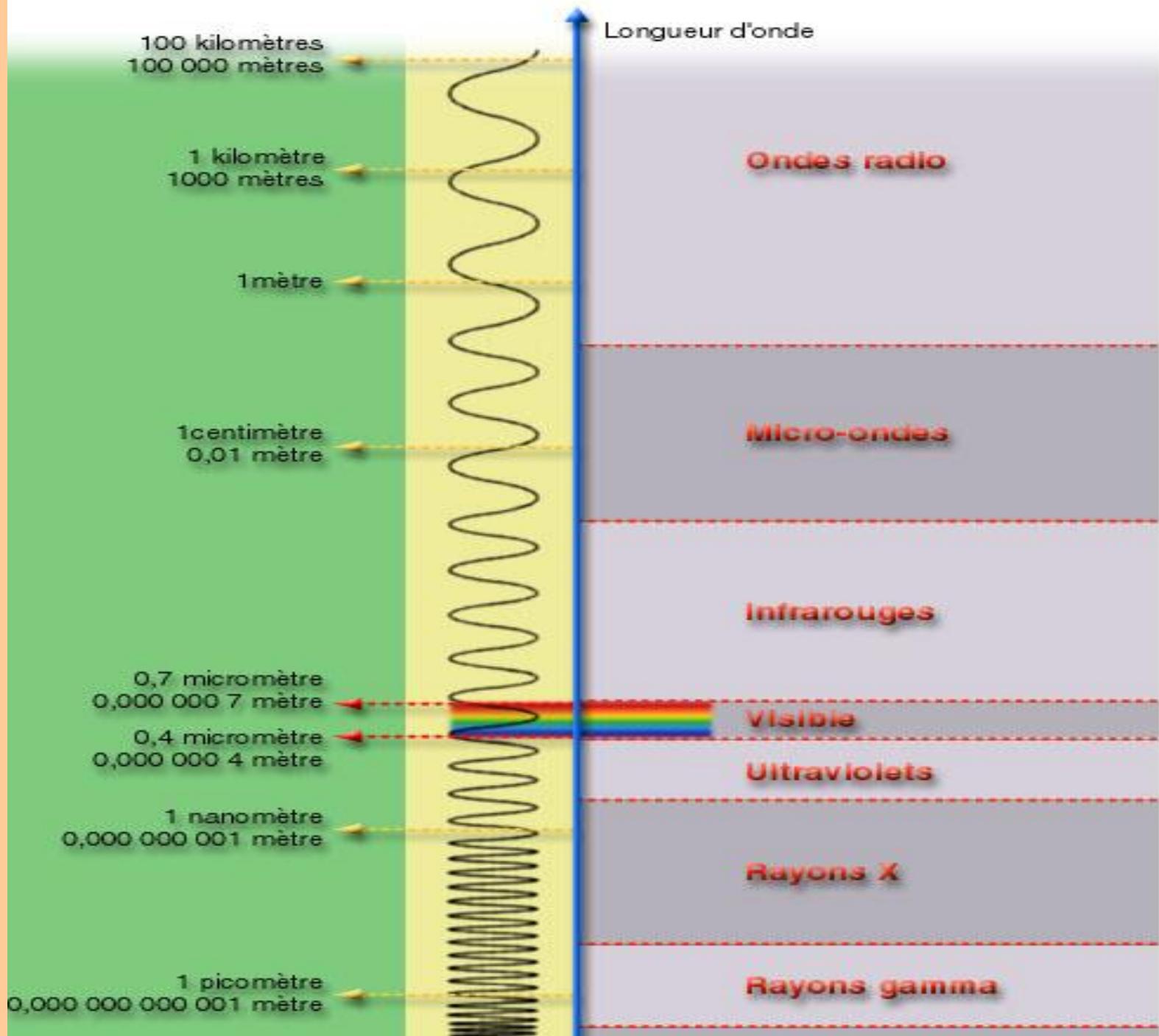
Sources principales:

Transfert d'électricité

Transformateurs, Lignes BT et HT et THT

Plaques à induction, microondes, babyphones, ordinateurs téléphones DECT et portables, et tous les systèmes de transmission sans fils







Extrêmement basses et basses fréquences (EBF et ELF) (1 à 10kHz)

Valeurs limites d'exposition au 50 Hz pour le public :

Rapport demandé par le parlement européen Tamino 1998 : 0,25 μ T

Dés 1998 OMS/CIRC classe les CEM EBF cancérigène possible 2B

Recommandation du CE du 12 juillet 1999 (1999/519/CEE) pour éviter des effets aigus: 100 μ T

En 2001 Doll affirme un risque accru de leucémie pour les enfants vivant à proximité **des lignes HT et THT** (principe de précaution à appliquer) pour un éloignement de **200 à 300m en proposant un seuil maximum à 0,4 μ T**

Valeurs limites pour les travailleurs (ICNIRP)

Directive 92/58/CEE : mise en place des périmètres de sécurité, de signalétique spécifique avec pictogramme de danger, d'information et formation du personnel exigibles sous contrôle du médecin du travail

Arrêté français 44/11/1993 retranscrit la directive

Valeurs limites de l'ICNIRP 500 μ T

Repris dans la directive 2013/35/UE avec des valeurs limites d'exposition de 1000 μ T



2007 Rapport Bioinitiative (2000 publications) sur l'exposition aux lignes THT est contesté mais finalement l'EEA et le Parlement européen prennent en compte les résolutions et recommandent d'adopter des normes plus adaptées pour protéger public et travailleurs

Ce rapport détaillait les preuves scientifiques concernant des possibilités de leucémies infantiles, de tumeurs du cerveau et de maladies d'Alzheimer en lien avec des lignes THT

Actuellement en France l'instruction du 15 Avril 2013 relative à l'urbanisme à proximité des lignes de transport électrique de ne pas implanter de nouveaux établissements sensibles à un champ magnétique > à 1 μ T





Repères réglementaires

Directive 92/58 du 4 juin 1992 (arrêté du 4 Nov 1993) mise en place de signalétique pour la sécurité et l'interdiction d'accès aux lieux exposés aux CEM

Recommandation du Parlement européen du 6 nov 1998 : Rapport Tamino d'une valeur limite de 1V/m pour les radio et hyperfréquences

Recommandation du Conseil de l'Europe 1999/519/ CE du 12/07/1999 pour RF et HF relative à éviter tout effet thermique (limite 28V/m)

Directive 2004/108/CE risques liés à la compatibilité électromagnétique à 3V/m transcrits par décret 2006/1278 normes NF-EN 61000

31 Mai 2011 CIRC classe les CEM des radiofréquences 2B

Directive 2013/35/UE du Parlement européen et du Conseil du 26/06/2013 préconise la gestion des risques em pour les travailleurs et les protections adaptées





Rapport CIRC/OMS du 31 Mai 2011

L'OMS / Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC) a classé les champs de radiofréquences électromagnétiques comme cancérogène possible pour les humains (groupe 2B), fondée sur un risque accru de gliome, un type malin de cerveau cancer¹, associés à l'utilisation **des téléphones sans fil**.

Les monographies du CIRC Groupe de travail a examiné et évalué la documentation disponible sur les catégories d'exposition suivantes touchant les champs de radiofréquences électromagnétiques:

- **expositions professionnelles aux radars et aux micro-ondes.**
- **expositions environnementales associées à la transmission de signaux pour la radio, la télévision et de télécommunication sans fil;**
- **expositions personnelles associées à l'utilisation des téléphones sans fil.**

Dr Jonathan Samet (University of Southern California, USA), président général du Groupe de travail, « nous devons surveiller de près d'un lien entre les téléphones cellulaires et le risque de cancer. »

Réglementation française



Décret 2002-775 du 3/05/2002

Transcription recommandation CE 1999/519/CE du 12 juillet 1999

Arrêté du 8/10/2003 (NOR INDI 0320366A) légifère sur le DAS
moyen de 0,008 W/kg pour le corps entier et 2W/kg pour la tête
et le tronc



Décret 2006 - 1278 du 18 /10/2006

Transcription directive 2004/108/CE sur la compatibilité EM avec
une exposition maximale à 3V/m

Loi dite Abeille: N° 2015-136 du 9 février 2015 parue au JO n°
34 du 10 février 2015 principe de sobriété , de plus de
transparence dans les installations et la prise en compte de
l'EHS...

Code des postes et télécommunications électroniques

Article L32 modifié ordonnance 2011-2012 du 24 aout 2011:a
1 et 2 au 12^{ème} alinéa, évitant les interférences

Article L45-9 crée par la loi 2011-302 du 22 Mars 2011; Article
19(V) au 5^{ème} alinéa(installation respectant environnement et
esthétique des lieux publics et privés





LOI constitutionnelle n° [2005-205](#) du 1er mars 2005
relative à la Charte de l'environnement (JORF n° 0051
du 2 mars 2005 page 3697)



Article 5 **Charte de l'environnement**: de 2004
principe de précaution

Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage.

<http://www.legifrance.gouv.fr/Droit-francais/Constitution/Charte-de-l-environnement-de-2004>



Grenelle 2 décret du 4 mai 2010

Interdiction d'utilisation dans les écoles

La loi Grenelle 2 avait ajouté un nouvel article au code de l'Éducation. L'article L. 511-5 dispose ainsi que « **dans les écoles maternelles, les écoles élémentaires et les collèges, l'utilisation durant toute activité d'enseignement et dans les lieux prévus par le règlement intérieur, par un élève, d'un téléphone mobile est interdite.** »

selon le sénateur Alain Dufaut, cette interdiction est trop souvent inappliquée. Pourquoi ? « le texte ne précise pas, s'il reviendra aux enseignants de faire respecter la loi et ce que pourrait risquer les contrevenants (surtout les parents) en cas d'infraction. Ces imprécisions entraînent la non-application de cette mesure ».

Attention aux enfants



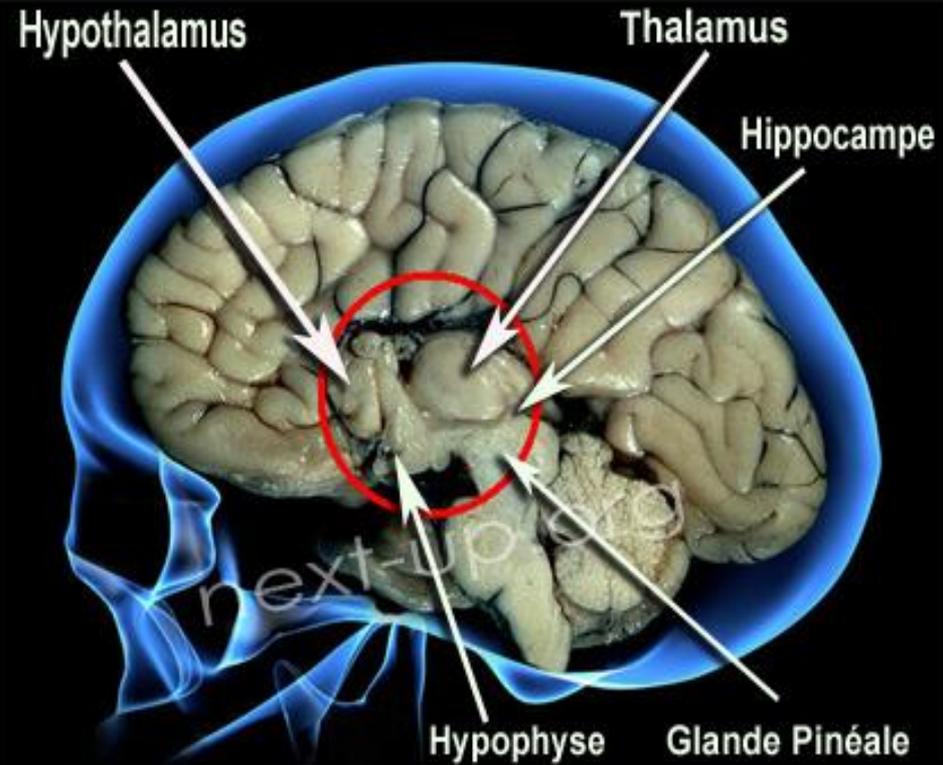
WiFi



Protéger à l'école les enfants de l'exposition aux radiations



Les points fragiles du cerveau





Hypersensibilité (EHS ou SICEM)



2002 Mme Bruntland (ex directrice de l'OMS) reconnaît sa sensibilité particulière aux téléphones portables et ordinateurs

AFSSET: 2009 recommande de réaliser des études cliniques pour les personnes atteintes

2009: Demande du Ministre de prendre en charge l'EHS (Hopital Cochin: Pr Choudat coordinateur)

2010 OPECST reconnaît l'EHS dans son rapport 2558 du 28 mai 2010(Sénateur Raoul)

L'EHS étant reconnue en France comme un handicap; le médecin traitant doit établir une demande d'inscription à la MDPH du département concerné en vue d'obtenir une RQTH qui peut attribuer une IPP

Hypersensibilité électromagnétique ou EHS

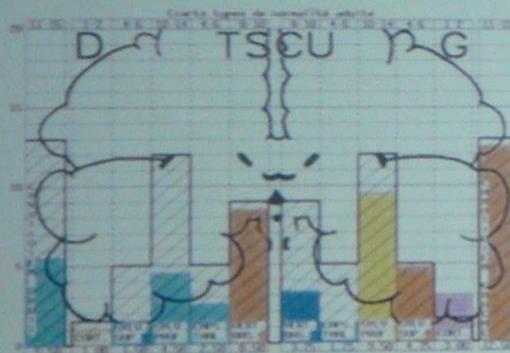
- Les symptômes de l'EHS incluent
 - des changements dermatologiques,
 - des engourdissements aigus et des picotements, des dermatites, des rougeurs,
 - des maux de tête, des arythmies, des faiblesses musculaires,
 - des acouphènes, des malaises (vertiges),
 - des problèmes gastriques, des nausées, des perturbations visuelles,
 - des problèmes sévères neurologiques, respiratoires,
 - des problèmes d'élocution et de nombreux autres symptômes physiologiques"

.

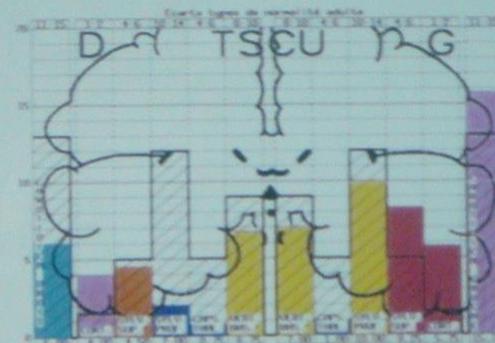
Outils diagnostics (1)

Encéphalogramme - Sujets atteints de SICEM

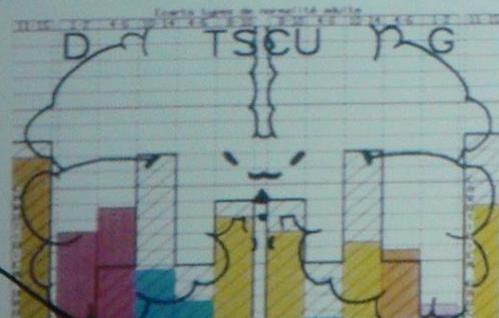
Femme 39ans : 1an SICEM



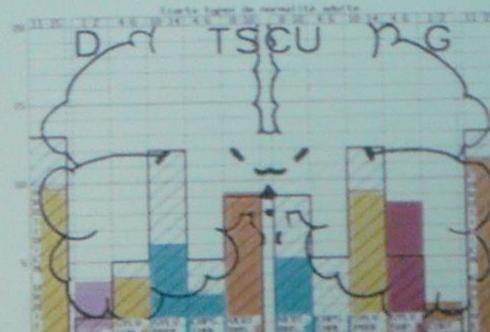
Femme 43ans : 10ans SICEM



Femme 48ans : 2ans SICEM



Femme 64 ans : 9ans SICEM



Hyperpulsatilité

40% 60%

Normal



Hypopulsatilité

30% 45%

60% 80%



Merci de votre attention et à
vous la parole

Notre site: www.sera.asso.fr
contact@sera.asso.fr

Evitez le plus possible de porter un téléphone mobile sur vous, même en veille. Ne pas le laisser à proximité de votre corps la nuit.

Quand vous utilisez votre téléphone portable, changez de côté régulièrement, et avant de mettre le téléphone portable contre l'oreille, attendez que votre correspondant ait décroché.

Utilisez votre téléphone portable pour établir le contact ou pour des conversations de quelques minutes seulement. Il est préférable de rappeler ensuite d'un téléphone fixe filaire, et non d'un téléphone sans fil DECT.

Evitez d'utiliser le portable lorsque la force du signal est faible ou lors de déplacements rapides comme en voiture ou en train.

Communiquez par SMS plutôt que par téléphone (limite la durée d'exposition et la proximité du corps).

Choisissez un appareil avec le DAS (débit d'absorption spécifique qui mesure la puissance absorbée par le corps) le plus bas possible.

Si vous devez le porter sur vous, assurez-vous que la face "clavier" soit dirigée vers votre corps et la face "antenne" vers l'extérieur.

Dr Bernard Asselain.
Chef du service de
biostatistiques du
cancer, Institut Curie

Pr Franco Berrino.
Directeur du
département de
médecine préventive et
prédictive de l'Institut
national du cancer,
Milan, Italie

Dr Thierry Bouillet.
Cancérologue,
directeur de l'Institut de
radiothérapie, hôpital
Avicenne, Bobigny

Pr Christian Chenal.
Professeur émérite de
cancérologie et ancien
responsable de
recherche CNRS
"Radiations,
Environnement,
Adaptation"

**Pr Jan Willem
Coebergh.,**
Cancérologue,
département de santé
publique, université de
Rotterdam, Pays-Bas

Dr Yvan Coscas.
Cancérologue, chef du
service de
radiothérapie, hôpital
de Poissy-Saint-
Germain

Pr Jean-Marc Cosset.
Chef de département
honoraire d'oncologie-
radiothérapie de
l'Institut Curie

Pr Devra Lee Davis.
Chef du département
de cancérologie
environnementale,
université de
Pittsburgh, Etats-Unis

Dr Michel Hery.
Cancérologue, chef du
département de
radiothérapie, hôpital
Princesse-Grace,
Monaco

Pr Lucien Israël.
Professeur émérite de
cancérologie,
université Paris-XIII,
membre de l'Institut

Jacques Marilleau.
Ingénieur, ancien
physicien au
Commissariat à
l'énergie atomique et
au CNRS Orsay

**Dr Jean-Loup
Mouysset.**
Cancérologue,
président de
l'association
Ressource

Dr Philippe Presles.
Président de l'Institut
Moncey de prévention
santé, Paris

Pr Henri Pujol.
Cancérologue, ancien
président de la Ligue
nationale contre le
cancer
Joël de Rosnay,
docteur ès sciences

Dr Annie Sasco.
Directrice de l'équipe
d'épidémiologie pour la
prévention du cancer-
Inserm, université
Bordeaux-II

Dr Simone Saez.
Ancien chef de service
du Centre de lutte
contre le cancer Léon-
Bérard, Lyon

**Dr David Servan-
Schreiber,** professeur
clinique de psychiatrie,
université de Pittsburg

Dr Pierre Souvet.
Cardiologue, président
de l'association Santé
Environnement
Provence

Dr Jacques Vilcoq.
Cancérologue, clinique
Hartmann, Neuilly-sur-
Seine

Grenelle des ondes mai 2009(1)

- Positionnement Criirem, Robin des Toits
- *C'est **maintenant** qu'il faut se mobiliser pour faire évoluer le cadre et les schémas d'implantation*
- **des antennes-relais :**
- - pour changer de technologie et adopter des micro et pico-antennes,
- dont les très faibles puissances permettront de réduire l'exposition passive des populations,
- - pour privilégier des connexions câblées très haut débit dans les lieux
- publiques afin de proposer de nouvelles "zones blanches", dédiées à l'étude et aux esprits apaisés,
- - pour commercialiser des "box" Wi-fi et bluetooth désactiver par défaut.
- Pour, si besoin, commercialiser des téléphones mobiles dont la puissance serait bridée, afin de limiter le risque à long terme de tumeur cérébrale.
- C'est maintenant qu'il faut savoir si l'on veut privilégier la santé ou l'argent.

Conclusion Grenelle des ondes

- Accusés de ne rien trancher, les travaux du Grenelle des ondes, qui s'achève aujourd'hui, devraient se poursuivre sous la forme d'un Comité de suivi. Mais certaines associations refusent d'ores et déjà d'y participer.
- "*Le moratoire n'a pas fait consensus, ni l'abaissement des seuils*", a ainsi constaté Roselyne Bachelot, la ministre de la Santé. Nathalie Kosciusko-Morizet, qui avait lancé l'idée du Grenelle, tente de sauver quelques marrons du feu en suggérant qu'il "*faudrait au minimum interdire le téléphone portable dans les écoles*".
- Or il est particulier de noter que le scientifique qui a rédigé le communiqué de l'Académie de Médecine sur lequel s'est appuyé François Fillon était un membre du conseil d'administration d'EDF... et un membre important du conseil scientifique de Bouygues Telecom.

Grenelle des antennes : beaucoup de bruit pour (presque) rien

- **Santé-Environnement Rhône-Alpes** déplore les conclusions timorées malheureusement prévisibles de ce Grenelle des antennes. Aucune restriction à l'installation des antennes-relais n'est envisagée. On nous promet un nouveau rapport de l'AFSS pour Octobre. Débouchera-t-il enfin sur des mesures préventives ?
- Compte tenu de la multiplicité des recours auprès des tribunaux et des inquiétudes grandissantes des riverains d'antennes-relais, le gouvernement croyait calmer les associations comme Sera qui aide les collectifs depuis des années à travers notre région Rhône-Alpes. Il n'en est rien, au contraire.
- **Les conclusions de ce nouveau Grenelle sont dérisoires** : Madame Jouanno nouveau Secrétaire d'Etat à l'environnement fournit comme conclusion probante l'interdiction des téléphones mobiles dans les écoles primaires alors que dès la rentrée 2006 le Ministère de l'Education Nationale s'était déjà clairement positionné contre cette utilisation du portable dans les écoles primaires : c'est sous entendre que des enfants aussi jeunes auraient pu jusque là être exposés ,alors que l'on sait que le cerveau humain est achevé vers 25 ans seulement ! En Italie, en Tchéquie, ils sont déjà interdits et le Japon s'apprête à en faire de même.
- Quant à l'utilisation de la WI-FI dans les lieux publics, rien n'a été décidé. Pourtant des moratoires ont été prononcés après que des symptômes graves aient été constatés dans certaines bibliothèques comme à Paris. La WI-FI est déjà interdite dans les établissements scolaires en Grande Bretagne, dans la province de Salzbourg en Autriche, comme en Bavière. De plus on sait que la capacité de transfert d'informations des techniques Wi-Fi , Wi-Max est bien inférieure à celle des réseaux câblés et de la fibre optique déjà présente dans de nombreux lieux sans être généralement connectée.
- Pour nous contacter par mail : contact@sera.asso.fr